



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le 29 du mois de mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 25 mai affichée le 25 mai 2018.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Chrystèle LECTEZ, M. Thierry FONTAINE (arrivé à 19h30), Mme Stéphanie PLAISANT (arrivée à 18h45), Mme Corinne OBRY (arrivée à 19h15), M. Frédéric GERARD, Monsieur Richard RISSO, Monsieur Lionel DELSAUT, M. Jean-Luc CAPON, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Lucette CATHELAIN (arrivée à 19h00), M. Philippe COQUEL

Absent représenté : Néant

Absente excusée : Mme Nicole NAVARRO

Absent : M. Patrick MACHUT

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Chrystèle LECTEZ, 1^{ère} Adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ



Le Procès-verbal de la séance du 6 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.



1- Désignation d'un coordonnateur communal responsable de l'organisation du recensement de notre population qui se déroulera du 17 Janvier au 13 Février 2019

Recensement du 17 janvier au 13 février 2019 pour lequel il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal responsable de l'organisation du recensement de la population.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'INSEE du 15 mai 2018.

Le coordonnateur doit être nommé avant le 31 mai 2018. Il devra être disponible sur la période de recensement et être à l'aise avec l'outil informatique.

Il est souligné que les agents recenseurs devront encourager la population à utiliser le format informatique.

Un arrêté de nomination est disponible sur la plateforme informatique et une journée de formation sera proposée.

Au précédent recensement les agents recenseurs étaient M. Christian LEFRANC et Mme Claudine GEORGE.

Madame Chrystèle LECTEZ accepte de remplir le rôle de coordonnateur.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la désignation de Madame Chrystèle LECTEZ comme coordonnateur de la commune

2-Évocation et suite à donner au dispositif Participation Citoyenne présenté par le Capitaine REY

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Ministère de l'intérieur concernant la mise en place d'un dispositif Participation Citoyenne.

Il est précisé que l'Adjudant DOUCE est le référent de la commune. Le capitaine REY, commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bapaume souhaite organiser une réunion avec la population pour présenter ledit dispositif.

Les conseillers insistent sur le choix des habitants qui participent au dispositif afin d'éviter toute déclaration inopportune. Il est nécessaire de faire preuve de discernement quant aux éléments transmis aux forces de l'ordre.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à l'organisation par la Gendarmerie d'une réunion d'information publique

3- Proposition d'activation d'un exercice incendie et mise en situation

Il est possible d'organiser une formation incendie avec manipulation des extincteurs et rappel des consignes de mise en œuvre.

Le centre de secours de Bapaume propose une formation de 1^{er} secours sur une journée de 7h pour un groupe de 12 personnes. Le devis proposé s'élève à 460€.

S'il fallait compléter le nombre de participants, les mairies voisines pourraient être associées. M. DELSAUT est en charge de la préparation de cet exercice.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable au devis proposé par le centre de secours de Bapaume

Φ Décide de dresser une liste comprenant les agents communaux, l'éducation nationale, certains responsables d'association.

4-Présentation du devis de gravillonnage de la place de la Mairie

Un premier devis a été reçu avec décaissement de la zone concernée mise en place de gravillons et réalisation d'une émulsion pour un montant de 8950 HT.

Un second a été fourni par l'entreprise LUCAS comprenant la même prestation avec 5cm et gravillons gris sans émulsion pour un montant de 5370€HT.

Il faut nécessairement avancer sur le Plan destiné au Personnes à Mobilité Réduite qui nécessitera prochainement la réalisation de places de parking pour handicapés. Les travaux de gravillonnage ne devraient pas être remis en cause par ce futur chantier.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable au devis de l'entreprise LUCAS d'un montant de 5370€HT

5-Présentation de l'audit énergétique réalisé en l'école Jules Ferry

L'audit énergétique a fait ressortir la nécessité de changer la chaudière, isoler les combles, remplacer les portes et fenêtres coté cour, les luminaires par des leds et l'isolation des allèges.

Les Certificats d'Economie d'Energie par l'intermédiaire d'ENEDIS (par le biais de la CCSA et le TEPCV) permettent de prétendre à des subventions à hauteur de 80% dans les locaux publics. Ces travaux réalisés doivent être facturés pour décembre 2018 dernier délai. Donc il faudrait réaliser les travaux sur les vacances d'été ou d'automne 2018.

Le remplacement de la chaudière et l'isolation pour un montant estimatif de 25000€ dont 80% seraient donc subventionnés.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable au lancement d'une consultation de marché public pour le remplacement de la chaudière et l'isolation des combles.

6-Poursuite de l'aménagement de l'aire de jeux et participation financière du FALEP

La fourniture et la mise en place d'un grimpe araignée de 81m2 sur l'aire de Jeux Maurice MAJOT est envisagée pour un montant d'environ 8.500€HT.

Le FALEP souhaite faire un don équivalent à la commune pour financer ces investissements pour poursuivre l'aménagement de cet espace.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Φ Décide d'émettre un avis favorable à la proposition de don du FALEP d'un montant équivalent HT à la réalisation de cet équipement.

7-Fête de clôture des TAP et proposition d'une sortie ludique

Une fête sur le thème de Ko Lanta est organisée le 22 juin 2018 après-midi de 15h à 18h pour clôturer l'année des TAP.

Il est proposé d'organiser une sortie ludique pour parachever ces 4 années fin des TAPs le samedi 7 juillet 2018 au parc d'attractions le Fleury avec pique-nique pour les enfants.

Outre la commune, le FALEP et le CCAS seront sollicités pour financer cette sortie.

Il est nécessaire de prévoir 10 accompagnateurs pour environ 45 entrées.

Il sera nécessaire de prévoir 450€ de frais d'entrée et 260€ de bus pour un total de 710€.

Un maximum de 300€ sera demandé à la mairie et le reste aux deux autres instances pour moitié du reliquat.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la sortie au parc d'attractions le Fleury

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la participation de la mairie pour un montant de 300€ et d'accepter en conséquence les dons du CCAS et du FALEP

Φ Mme LECTEZ est chargée de la bonne organisation de cette sortie

8-Demande d'installation hebdomadaire d'un marchand de pizza sur la place du village

Demande d'un pizzaiolo, le Four à PIZZ' de GRAINCOURT LES HAVRINCOURT, de s'installer une fois par semaine sur la place de la mairie. Vente de pizza au feu de bois

Les membres du Conseil souhaite associer Mme FERRE BOULANGERIE à cette sollicitation susceptible de créer une concurrence commerciale. Une demande lui sera faite en ce sens.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Φ Souhaite que Betty Boulangerie soit consultée

9- Présentation de la prochaine Fête communale

Un flyer pour les réservations du repas festif le samedi 9 juin au soir. Pour le moment il est enregistré une vingtaine d'inscriptions.

Le dimanche 10 juin, un apéritif convivial est organisé. Il est nécessaire de demander à la frieterie foraine de ne pas vendre de boissons pour éviter toute concurrence.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Prend note de l'état d'avancement de la prochaine fête communale et encourage la population a soutenir la relance de la « Ducasse ».

10-Questions diverses

1-Schéma directeur communal DECI

Celui-ci est toujours en instance entre le Département et le SDIS. Concernant la rénovation de notre réseau de la distribution d'eau, la consultation est lancée et l'ouverture des plis aura lieu au SIESA le 19 juin 2018 à 19h (reportée au 3 juillet par la suite).

2- Feux de la Sant Jean

Il est proposé de marquer un temps d'arrêt cette année en raison de l'occupation du terrain habituellement utilisé par BORALEX et de l'absence de terrain de substitution en périphérie du village.

De plus les feux de la Saint Jean suivent de peu la fête communale.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Φ Décide de ne pas organiser les feux de la Saint Jean cette année mais d'améliorer la retraite au flambeau du 14 juillet prochain.

3- Demande de la Société de Chasse

Une importante mutation du bureau de cette association est en cours avec le départ de son Président Monsieur Jacques DAZIN. Un nouveau bureau a été composé. Les membres demandent un local pour se retrouver le dimanche matin pour passer les consignes et distribuer les bagues à gibiers et le soir pour débriefer de la journée pendant la saison du 15 septembre au 31 octobre.

Les conditions d'utilisation du local sollicité sont : pas de fusil, pas de gibier et pas de chien à l'intérieur de la salle. L'ancienne bibliothèque est proposée. Cependant à cote il y a l'air de jeux qui explique les conditions. Une convention conviendra de l'engagement des parties.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Φ Décide d'accepter que les membres de la Société de Chasse la Saint Hubert de se réunissent dans l'ancienne bibliothèque.

4- Bilan de la brocante du 1^{er} mai 2018

Mme LECTEZ, présidente du FALEP, fait un rapide bilan moral et financier de cette manifestation.

Résultat de 10748€
Dépense de 3840.16€

Le bénéfice de 6907.24€ représente le meilleur résultat enregistré depuis ces dix dernières années.

5- Rénovation du trottoir devant chez Betty Boulangerie

La rénovation du trottoir devant chez Betty Boulangerie est proposé à l'issue du remplacement du réseau d'eau. Ce chantier serait réalisé en main d'œuvre communale. Il est proposé d'abaisser les bordures sur la longueur de la devanture.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Φ Prend note de la rénovation du trottoir devant chez Betty boulangerie en temps utiles. Le conseil départemental sera sollicité pour émettre un avis sur ce chantier et pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police.

6- Travaux rue des voiries intra muros

A l'ouverture des plis il est proposé de faire valider le devis le mieux disant.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Φ Décide d'autoriser Monsieur le Maire à retenir le devis le mieux disant après ouverture des plis et à confirmer la commande à l'entreprise adjudicatrice.

7- Entretien des trottoirs

Monsieur COQUEL s'interroge sur le désherbage par les employés de commune des trottoirs alors que selon l'arrêté pris il était de la responsabilité des riverains de procéder à cette opération.

Il est expliqué qu'à l'approche de la brocante du 1^{er} mai, il était important de faire le nécessaire pour que le village soit propre. M. le Maire regrette que peu de culturimessins s'attachent à garder leurs abords de propriété propres.

De plus, les pulvérisateurs portatifs ne semblent pas assez performants pour réaliser ces traitements.

La période orageuse que nous traversons n'est pas propice à la réalisation de traitements efficaces sur les espaces publics.

8- La prochaine réunion des membres du conseil municipal se tiendra, **le mardi 3 juillet 2018 à 18h30 (reportée par la suite le jeudi 5 juillet à la même heure).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Chrystèle LECTEZ
Secrétaire de Séance

Michel LALISSE
Maire de Metz en Couture